



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
23 septembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Treizième session

Genève, 21-25 novembre 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Le rôle du commerce en faveur d'une transition énergétique mondiale au service du développement

Note du secrétariat

Résumé

La transition énergétique mondiale, c'est-à-dire l'abandon des combustibles fossiles au profit de sources d'énergie renouvelables, qui permettent la production d'une énergie propre, abordable et fiable, est plus urgente que jamais. Pour accroître la capacité de production d'énergie renouvelable dans les proportions nécessaires, il est indispensable de développer les marchés de cette énergie dans les pays en développement, où certaines sources d'énergie propres, telles que l'hydrogène vert, sont d'ores et déjà compétitives. Les instruments de politique commerciale, qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux, peuvent accélérer la transition énergétique et contribuer à l'amélioration des conditions d'accès aux marchés, à l'harmonisation des réglementations, à l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage et à la fourniture de biens et services environnementaux, autant de facteurs favorables au renforcement de la capacité de production d'énergie renouvelable dans les pays en développement.



Introduction

1. Dans sa note sur le commerce international et le développement, transmise à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a décrit les tendances à l'œuvre sur les marchés de l'énergie et évoqué le rôle que le commerce pouvait jouer à l'appui de la transition énergétique mondiale, c'est-à-dire de l'abandon des combustibles fossiles au profit de sources d'énergie renouvelables, et de la diversification géographique de la production d'énergie renouvelable et des biens et services connexes, mettant en évidence les perspectives commerciales qui s'offraient aux pays en développement dans ces domaines¹. Dans un contexte de crise climatique, une telle transition est nécessaire pour parvenir à un développement durable.

2. Dans sa troisième note d'information, le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière a souligné qu'il importait d'accélérer la transition pour surmonter la crise énergétique. Proposant diverses mesures à court, moyen et long terme, il a notamment insisté sur la nécessité d'accélérer le transfert de technologies et d'améliorer l'accès au financement pour renforcer la capacité des pays en développement à commercialiser une énergie produite à partir de sources renouvelables et des produits connexes sur les marchés tant nationaux qu'internationaux².

3. En sa qualité d'entité responsable au premier chef du traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement à l'échelle du système des Nations Unies, la CNUCED est particulièrement bien placée pour susciter des débats approfondis sur les caractéristiques que devrait présenter la politique commerciale, aux niveaux national, régional et multilatéral, pour contribuer davantage à l'objectif d'une transition énergétique économiquement viable dans les pays en développement. Dans le prolongement des conclusions et des recommandations formulées dans la note du Secrétaire général et dans la note d'information du Groupe d'intervention mondiale, la présente note, dont le but est de servir de base aux débats de la treizième session de la Commission du commerce et du développement, apporte des renseignements supplémentaires sur : l'impératif d'une transition énergétique mondiale ; l'avantage concurrentiel des pays en développement sur le marché de l'énergie produite à partir de sources renouvelables ; la politique commerciale et les politiques de développement au service de la transition énergétique.

I. L'impératif d'une transition énergétique mondiale

4. Dans sa contribution au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le Groupe de travail I a déclaré que le réchauffement planétaire dépasserait 1,5 °C et 2 °C au XXI^e siècle à moins que les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre ne se réduisent fortement durant les décennies à venir³. En particulier, les émissions mondiales de dioxyde de carbone doivent atteindre leur niveau maximal avant 2025, diminuer d'au moins 43 % d'ici à 2030 et tomber à zéro au début des années 2050, et les émissions des autres gaz à effet de serre doivent baisser fortement dans le même temps, pour que puisse être atteint l'objectif, fixé dans l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels⁴. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a souligné que les Parties devaient d'urgence redoubler d'efforts pour réduire collectivement les émissions en accélérant l'action menée et l'application des mesures internes pour l'atténuation visées par l'Accord de Paris, et a estimé que, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C,

¹ A/77/207.

² Nations Unies, Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, 2022, « Global impact of war in Ukraine: Energy crisis », disponible à l'adresse <https://unctad.org/webflyer/global-impact-war-ukraine-energy-crisis>.

Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en septembre 2022.

³ Voir <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>.

⁴ Voir <https://www.ipcc.ch/2022/04/04/ipcc-ar6-wgiii-pressrelease/>.

il fallait réduire rapidement, nettement et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre, notamment les émissions mondiales de dioxyde de carbone de 45 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2010, l'objectif étant d'enregistrer des émissions nettes nulles vers le milieu du siècle, et réduire les émissions d'autres gaz à effet de serre de manière notable⁵.

5. En août 2022, 137 pays s'étaient déjà engagés à réduire à zéro leurs émissions nettes de dioxyde de carbone, avec des échéances allant de 2045 à 2070⁶. Aux engagements des Gouvernements nationaux viennent s'ajouter ceux de 116 régions, de 239 villes et de 739 entreprises⁷. Ensemble, ces engagements représentent 83 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone, 91 % du produit intérieur brut mondial et 80 % de la population de la planète. Toutefois, la plupart des entités qui ont fait la promesse de réduire leurs émissions à zéro n'ont encore donné aucun détail sur les politiques, plans, calendriers et critères nécessaires pour orienter l'action à mener et suivre les progrès accomplis⁸.

6. Quant au secteur de l'énergie, qui englobe les secteurs de l'électricité, du pétrole et du gaz, ainsi que la production de l'énergie consommée par les secteurs de l'industrie, des transports et de la construction, ses acteurs devraient s'engager eux aussi à réduire à zéro leurs émissions de dioxyde de carbone, car, selon le site Web Our World in Data, le secteur représentait en 2020 plus de 73 % des émissions de gaz à effet de serre et, parmi ces gaz, le dioxyde de carbone est responsable du réchauffement de la planète à hauteur de près de 75 %. La réduction des émissions de dioxyde de carbone du secteur de l'énergie passe par une transformation radicale des pratiques, qui doit s'opérer dans tous les pays simultanément. Depuis 1992, la nécessité d'une telle transformation a été soulignée dans le cadre des travaux liés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

7. Au cours des trente dernières années, peu de progrès ont été faits dans la transition vers une économie mondiale à faible intensité de carbone. Malgré les engagements pris par les États, les plans établis et les efforts faits pour remédier aux causes des changements climatiques, les émissions de dioxyde de carbone du secteur de l'énergie ont augmenté de 60 % depuis 1992. En conséquence, les effets néfastes des changements climatiques se font sentir de diverses manières : vagues de chaleur et tempêtes de plus en plus fréquentes et intenses, épisodes de sécheresse prolongés et élévation du niveau de la mer. Pour parvenir à limiter ces effets à l'avenir, les pays doivent transformer les modes de production et de consommation de l'énergie. Le passage d'une économie mondiale à forte intensité de carbone à une économie mondiale à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 nécessite une transition énergétique mondiale, qui consiste en l'abandon des combustibles fossiles au profit de sources d'énergie renouvelables. Dans leurs scénarios de réduction à zéro des émissions mondiales, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Agence internationale de l'énergie et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables soulignent qu'il faut : faire en sorte que l'approvisionnement en énergie repose en beaucoup plus grande partie sur des sources renouvelables et des sources à faible émission de carbone, comme le nucléaire, les biocombustibles, l'hydrogène et le gaz naturel ; décarboniser l'industrie, les transports et les bâtiments en électrifiant les procédés de production, les véhicules et le chauffage des bâtiments ; réduire immédiatement la consommation de charbon et de pétrole, et accroître sensiblement l'efficacité énergétique⁹. Ils insistent aussi sur la nécessité de soutenir l'amélioration des infrastructures logistiques dans les pays en développement, notamment en électrifiant les zones rurales et reculées au moyen de systèmes de production d'électricité renouvelable hors réseau ; en encourageant l'innovation et la mise au point de nouvelles technologies ; en utilisant des technologies de captage et stockage du dioxyde de carbone à titre transitoire dans les pays tributaires du carbone, du pétrole et du gaz ; en éliminant progressivement les subventions au charbon et autres combustibles fossiles ; en protégeant les travailleurs et les groupes pénalisés par la transition énergétique ;

⁵ FCCC/PA/CMA/2021/10/Add.1.

⁶ Voir <https://zerotracker.net/>.

⁷ Ibid.

⁸ Voir <https://eciu.net/netzerotracker>.

⁹ Voir <https://www.ipcc.ch/sr15/> ; <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050> ; <https://irena.org/publications/2022/Mar/World-Energy-Transitions-Outlook-2022/digitalreport>.

en veillant à ce que tous les pays et toutes les régions puissent participer à la transition énergétique mondiale et en tirer profit.

8. Pour être durable, la transition énergétique doit être économiquement viable, en particulier dans les pays en développement. Un système commercial porteur et une politique de développement ciblée, qui couvre les questions commerciales et énergétiques, peuvent aider ces pays à mettre la transition énergétique au service de leur développement, notamment sur les plans du commerce, des revenus et de l'emploi.

II. L'avantage concurrentiel des pays en développement sur le marché de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

A. La taille du marché de l'énergie renouvelable

9. Le marché de l'énergie renouvelable devrait atteindre une ampleur colossale. Selon des estimations de l'Agence internationale de l'énergie et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, les dépenses relatives à la transition énergétique représenteront à l'avenir l'équivalent de 5 % du produit intérieur brut mondial de 2019, soit deux fois plus que le montant des ressources actuellement consacrées au développement des infrastructures énergétiques. Dans les scénarios de réduction à zéro des émissions mondiales de l'Agence internationale de l'énergie et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, les sources d'énergie renouvelables devront représenter 90 % de la production d'électricité à l'horizon 2050. À elles seules, l'énergie éolienne et l'énergie photovoltaïque devront couvrir 63 % des besoins totaux en électricité, et les autres technologies (hydroélectricité, bioénergie, énergie géothermique, énergie solaire à concentration, énergie marine, etc.) devront couvrir 27 % des besoins. Pour que cet objectif puisse être atteint, la capacité de production d'énergie éolienne et photovoltaïque doit augmenter de 630 GW par an entre 2020 et 2050. À prix courants (1,30 dollar par kW de capacité en moyenne), les panneaux photovoltaïques et les turbines éoliennes représenteront ensemble un marché de 820 milliards de dollars par an sur les trente prochaines années¹⁰. L'énergie éolienne et l'énergie photovoltaïque sont récemment devenues les sources d'électricité les moins chères, de sorte que, avec les autres sources d'énergie neutres en carbone (hydroélectricité, bioénergie, nucléaire, etc.), elles ont représenté 38 % de la production mondiale d'électricité en 2021¹¹.

10. Sur une base 100 en 2000, le volume du commerce de l'énergie produite à partir de sources renouvelables a atteint 270 en 2021, contre 240 pour le gaz naturel et 170 pour le pétrole, selon des données issues de la base de données Comtrade. Toutefois, le volume du commerce de charbon, combustible dont le niveau des émissions de dioxyde de carbone par unité d'électricité produite est le plus élevé, a continué d'augmenter à un rythme toujours plus rapide pour s'élever à 300. Le volume du commerce des systèmes de production d'énergie renouvelable et de leurs composants (machines et dispositifs mécaniques) était de 90 milliards de dollars en 2000, de 270 milliards de dollars en 2010 et de 370 milliards de dollars en 2021. Entre 2000 et 2021, la part des pays en développement dans ce commerce a presque doublé, passant de 23 % à 45 %. Quant au commerce des produits minéraux nécessaires à la production d'énergie renouvelable, tels que le lithium, le platine et diverses terres rares, il va continuer de croître, de sorte qu'il sera de plus en plus intéressant d'investir dans les pays où ces minéraux sont présents en grandes quantités, comme le Brésil et l'Afrique du Sud (manganèse), le Chili (lithium) et la République démocratique du Congo (cobalt). Toutefois, la plupart des pays en développement exportateurs de ces minéraux,

¹⁰ Voir <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050> ; <https://irena.org/publications/2022/Mar/World-Energy-Transitions-Outlook-2022/digitalreport>.

¹¹ Voir A/77/207.

Note : La croissance rapide du commerce de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, des systèmes et composants connexes, ainsi que des matières nécessaires à la production de cette énergie, est également mise en évidence dans ce document.

en particulier les pays les moins avancés, créent peu de valeur ajoutée dans le cadre de la production des composants nécessaires à la production d'énergie à partir de sources renouvelables, même au niveau des maillons intermédiaires des chaînes de valeur. Par exemple, en 2021, plus de 96 % des batteries lithium-ion (code 850760 du Système harmonisé), qui représentent un marché de 61,3 milliards de dollars, ont été exportées par quatre économies : la Chine (y compris Hong Kong (Chine) et Macao (Chine)) (53,5 %), l'Union européenne (34,5 %), le Japon (5,5 %) et les États-Unis d'Amérique (2,6 %).

B. L'exemple de la production d'hydrogène bleu et vert

11. Les perspectives de croissance du commerce d'énergies renouvelables telles que l'hydrogène offrent d'importants débouchés aux pays en développement. L'hydrogène est un combustible neutre en carbone, qui est utilisé pour alimenter des moteurs à combustion ou des piles à combustible. L'hydrogène gris est produit à partir de gaz naturel au moyen d'un procédé appelé « reformage à la vapeur », qui requiert des températures et des pressions élevées, et émet du dioxyde de carbone. L'hydrogène bleu est obtenu de la même manière, mais 80 à 90 % des émissions de dioxyde de carbone sont captées grâce à l'utilisation de technologies de captage et de stockage. L'hydrogène vert, quant à lui, est fabriqué par électrolyse de l'eau au moyen d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables. Sa production n'émet donc pas de dioxyde de carbone, mais est relativement coûteuse¹². Selon les scénarios de réduction à zéro des émissions de l'Agence internationale de l'énergie et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'hydrogène représentera 10 à 15 % de la consommation finale d'énergie en 2050 (environ deux tiers pour l'hydrogène vert et un tiers pour l'hydrogène bleu)¹³.

12. De récents travaux de recherche ont montré que les émissions de dioxyde de carbone liées à la conversion d'hydrogène gris en hydrogène bleu pouvaient être réduites, voire éliminées, et que le coût de production total de l'hydrogène vert, qui s'élève aujourd'hui à 5,5 dollars par kilo dans les pays développés, pouvait être ramené à un coût comparable à celui de la production d'hydrogène gris (2 dollars par kilo à l'heure actuelle). À titre de comparaison, le coût de production de l'hydrogène vert dans les pays en développement dotés d'importantes capacités photovoltaïques est inférieur à 3 dollars par kilo, et est donc d'ores et déjà compétitif par rapport à celui de l'hydrogène gris¹⁴. Les pays en développement qui disposent de réserves de gaz naturel pourraient envisager de produire et d'exporter de l'hydrogène bleu. Ainsi, en 2021, 11 % des projets de production durable d'hydrogène ont été menés en Afrique¹⁵.

III. La politique commerciale et les politiques de développement au service de la transition énergétique

13. Les instruments de politique commerciale qui régissent les conditions de commercialisation de l'énergie renouvelable, des systèmes de production d'énergie renouvelable et de leurs composants, ainsi que des services liés aux énergies renouvelables, influent sur la capacité des pays en développement à se faire une place sur le marché des énergies renouvelables.

¹² Voir <https://www.weforum.org/agenda/2021/07/clean-energy-green-hydrogen/>.

¹³ Voir <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050> ; <https://irena.org/publications/2022/Mar/World-Energy-Transitions-Outlook-2022/digitalreport>.

¹⁴ Voir <https://ieefa.org/resources/green-hydrogen-fuelling-indias-ambition-energy-independence>.

¹⁵ A/77/207.

A. Les produits liés aux énergies renouvelables : conditions d'accès au marché

14. Dans presque tous les pays, les conditions d'accès au marché sont différentes pour les produits liés aux sources d'énergie renouvelables et les combustibles fossiles, c'est-à-dire les produits énergétiques dits « bruns ».

15. Premièrement, en ce qui concerne les mesures non tarifaires, le commerce des produits énergétiques bruns semble plus étroitement encadré que celui des produits énergétiques verts. Cela ne signifie pas nécessairement que le commerce des produits énergétiques bruns est soumis à un plus grand nombre de restrictions. Il est plus vraisemblable que, les produits énergétiques verts étant nouveaux, les pays n'aient pas encore réglementé leur commerce. Sur les 104 pays couverts par la base de données du système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED, seuls 76, dont un grand nombre de pays parmi les moins avancés, appliquent des mesures non tarifaires pour les produits liés aux énergies renouvelables. Le moindre nombre de mesures non tarifaires s'explique peut-être également par la taille du marché, qui est encore limitée. Des données issues de la base de données de la CNUCED sur les mesures non tarifaires montrent que plus un produit est échangé, plus son commerce est réglementé par de telles mesures. Si le commerce des produits liés aux énergies renouvelables croît, il est probable que davantage de mesures non tarifaires soient appliquées. Aussi est-il important, dans le cadre de l'élaboration de nouvelles réglementations techniques (normes de sécurité, par exemple), d'avoir à l'esprit les coûts de la mise en conformité avec ces réglementations, qui peuvent alourdir les coûts commerciaux.

16. Deuxièmement, en ce qui concerne les droits de douane, les importations de produits énergétiques verts se heurtent généralement à de plus gros obstacles à l'accès au marché que les importations de produits énergétiques bruns dans tous les groupements économiques. Les chiffres globaux, tels que présentés dans le tableau ci-dessous, sont purement indicatifs : les conditions d'accès au marché varient considérablement d'un pays à l'autre au sein d'un même groupement en fonction des besoins et des contraintes propres à chacun. Les pays développés pourraient augmenter les droits de douane sur les produits énergétiques bruns (de 2,5 points de pourcentage en moyenne) et utiliser les recettes douanières ainsi générées pour financer la transition énergétique. La raison en est qu'il y a un écart entre le taux de droit moyen que les pays appliquent et le taux de droit consolidé, tel que convenu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Moyenne des droits de douane à l'importation des produits énergétiques

(En pourcentage)

	<i>Pays développés</i>	<i>Pays en développement</i>	<i>Pays les moins avancés</i>
Produits liés aux énergies renouvelables	1,05	4,55	6,04
Combustibles fossiles	0,63	2,08	3,18

Source : Base de données du système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED.

Notes : Moyenne simple des droits de douane effectivement appliqués, calculée à partir des dernières données tarifaires disponibles (2019-2021). Les produits liés aux énergies renouvelables englobent 32 sous-positions à six chiffres du Système harmonisé. Les combustibles fossiles englobent le charbon (code 2701 du Système harmonisé), les huiles de pétrole et autres produits pétroliers (codes 2709 et 2710), ainsi que le gaz de pétrole et les autres hydrocarbures gazeux (code 2711).

B. La lutte contre la crise énergétique : mesures à court terme

17. L'augmentation des droits de douane sur les combustibles fossiles n'est pas une solution envisageable pour les États, en tout cas pas à court terme, compte tenu de la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine. Au contraire, les grandes puissances économiques ont considérablement renforcé leur soutien à la production et à la consommation de charbon, de pétrole et de gaz naturel. En 2021, le montant total du soutien apporté aux combustibles fossiles par les pouvoirs publics de 51 pays s'est élevé à 697,2 milliards de dollars, deux fois plus qu'en 2020, et le volume total des subventions aux

combustibles fossiles, en particulier celui des subventions à la consommation, devrait continuer d'augmenter en 2022¹⁶. Ces subventions encouragent la production et la consommation de combustibles fossiles, et pourraient détourner les flux d'échanges et d'investissements en faveur de projets de développement des énergies fossiles et au détriment de projets de développement des énergies renouvelables. Avant la guerre, les pays étaient convenus de la nécessité urgente de réduire les subventions aux combustibles fossiles. À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, 197 pays avaient décidé d'accélérer l'action menée pour éliminer les subventions inefficaces. En décembre 2021, 45 membres de l'Organisation mondiale du commerce ont publié une déclaration ministérielle sur les subventions aux combustibles fossiles, dans laquelle ils ont fait part de leur intention de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions inefficaces selon un calendrier clair, et affirmé que toute réforme devait « tenir pleinement compte des besoins et conditions spécifiques des pays en développement et minimiser les éventuels effets négatifs sur leur développement d'une manière qui protège les pauvres et les communautés affectées »¹⁷.

18. Faisant observer que les répercussions de la crise énergétique étaient variables d'un pays à l'autre, le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière a estimé que les pays à revenu élevé devaient adopter des politiques destinées à atténuer la crise plutôt que des mesures de protection à court terme, comme le subventionnement généralisé des prix du carburant et de l'électricité, qui risquaient de l'aggraver¹⁸. L'endigement de la crise énergétique est essentiel pour que les pays en développement puissent rompre le cercle vicieux entre hausse du coût de la vie et montée de la pauvreté et du mécontentement social. À cet égard, le Groupe d'intervention mondiale a affirmé que les pays en développement avaient besoin de solutions durables, qui accordaient la priorité aux ménages, collectivités et populations vulnérables, et que, pour soutenir au mieux les personnes dans le besoin, il serait peut-être nécessaire d'agir sur l'offre et la demande, par exemple en privilégiant l'énergie photovoltaïque au détriment du diesel pour réduire les dépenses de carburant et, en définitive, les coûts de la production agricole¹⁹.

C. Une politique commerciale au service de la transition énergétique : mesures à moyen terme et à long terme

19. Pour faciliter la transition énergétique dans les pays en développement et assurer sa pérennité, la politique commerciale devrait contribuer à l'élimination des goulets d'étranglement au niveau de l'offre d'énergie renouvelable, comme les difficultés d'accès aux dispositifs mécaniques et aux matières nécessaires à la production d'énergie renouvelable ou les obstacles réglementaires à la construction d'installations de production²⁰.

1. La politique commerciale au niveau national

20. Au niveau national, l'orientation de la politique commerciale varie selon que l'objectif premier est de faciliter la production nationale d'énergie renouvelable ou de promouvoir la production nationale des composants physiques nécessaire à la production d'énergie renouvelable. Les deux objectifs sont essentiels à une transition énergétique durable. Pour accélérer la transition énergétique des entreprises nationales, les pays pourraient commencer par libéraliser les importations des dispositifs mécaniques et des matières que requiert la production d'énergie renouvelable, c'est-à-dire réduire les droits de douane et/ou simplifier les normes techniques applicables. Toutefois, les difficultés actuellement rencontrées dans l'accès à ces dispositifs et matières tendent à suggérer que les pays en développement doivent renforcer leur capacité à les produire eux-mêmes. Le développement de leurs capacités de production pourrait contribuer à diversifier les chaînes de valeur des

¹⁶ Voir <https://www.oecd.org/fr/presse/le-soutien-aux-combustibles-fossiles-a-presque-double-en-2021-freinant-les-progres-vers-la-realisation-des-objectifs-climatiques-internationaux-selon-une-nouvelle-analyse-de-l-ocde-et-de-l-aie.htm>.

¹⁷ WT/MIN(21)/9/Rev.1.

¹⁸ Nations Unies, Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, 2022.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

produits liés aux énergies renouvelables, qui sont actuellement concentrées dans un petit nombre de pays. À cet égard, une étude a montré qu'environ trois quarts des capacités mondiales de production d'éléments de batterie, 70 % des capacités de production de cathodes et 85 % des capacités de production d'anodes, ainsi que plus de la moitié des activités de transformation de lithium, de cobalt et de graphite, étaient concentrées dans un seul pays²¹.

2. La politique commerciale au niveau régional

21. La libéralisation du commerce au niveau régional dans le cadre d'accords commerciaux régionaux est un moyen efficace d'accroître la production d'énergie renouvelable et de produits et services connexes à l'échelle d'une région. Au-delà de la suppression des droits de douane, ces accords peuvent aussi favoriser l'harmonisation réglementaire et la coopération dans les domaines de la production et de la fourniture d'énergie renouvelable.

22. Au total, 97 % des accords commerciaux régionaux notifiés à l'Organisation mondiale du commerce comportent au moins une disposition en lien avec l'environnement²². Les dispositions relatives à la coopération environnementale sont les plus courantes : on les trouve dans 45 % des accords notifiés. Certains des accords les plus récents, comme ceux qu'ont conclus le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis et l'Union européenne, traitent expressément de la coopération dans les domaines de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets (voir l'encadré). S'ils parviennent à se doter, au niveau régional, de solides capacités de production de biens et services liés aux énergies renouvelables, et à commercialiser ces biens et services sur les marchés régionaux, les pays en développement pourront tirer parti des nombreux avantages qu'offre la transition énergétique sur les plans de l'emploi, du commerce, des revenus et des capacités techniques, et ainsi mettre cette transition au service de leur développement.

La question du commerce et des changements climatiques dans les accords commerciaux régionaux : l'exemple de Singapour et de l'Union européenne

Singapour et l'Union européenne ont signé un accord commercial et un accord de protection des investissements en 2018. L'accord commercial est entré en vigueur en novembre 2019 et l'accord de protection des investissements entrera en vigueur après avoir été ratifié par tous les États membres de l'Union européenne.

Le chapitre 12 de l'accord commercial, qui porte sur le commerce et le développement durable, comporte une section consacrée au commerce et à l'investissement au service du développement durable. Aux termes de cette section, les parties à l'accord « décident de poursuivre leurs efforts particuliers pour faciliter et encourager le commerce et l'investissement dans les marchandises et services environnementaux, notamment par la levée des obstacles non tarifaires » (art. 12.11.1), « s'emploient tout particulièrement à faciliter la suppression des obstacles au commerce ou à l'investissement en ce qui concerne les marchandises et les services respectueux du climat, tels que les produits énergétiques renouvelables et durables et les services liés ainsi que les produits et les services économes en énergie » (art. 12.11.2), « partagent l'objectif de réduire progressivement les subventions aux combustibles fossiles » et « s'attacheront à promouvoir activement le développement d'une économie durable et sûre » (art. 12.11.3).

Source : Commission européenne, 2022, « Singapore and European Union free trade agreement and investment protection agreement », disponible à l'adresse https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/singapore/eu-singapore-agreement_en.

²¹ Voir <https://www.iea.org/reports/securing-clean-energy-technology-supply-chains>.

²² Organisation mondiale du commerce, 2021, « Trade and climate change », Information Brief No. 2, disponible à l'adresse https://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/climate_intro_e.htm.

D. Les négociations sur le commerce et l'environnement : une multitude de canaux de communication

23. Jusqu'à présent, les débats internationaux ont essentiellement concerné la réduction des droits de douane sur les biens environnementaux susceptibles d'abaisser les coûts de la production d'énergie renouvelable au niveau national. À l'échelle du système commercial multilatéral, les négociations consacrées à la réduction des droits de douane sur les biens environnementaux, qui ont été lancées à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, n'ont pas abouti à un accord ni sur la notion de bien environnemental, qu'il s'agisse de la définition du terme ou de son classement tarifaire, ni sur les modalités d'une éventuelle réduction des droits de douane. Un groupe de membres de l'Organisation mondiale du commerce ont lancé des négociations indépendantes du Cycle de négociations de Doha pour le développement en vue de parvenir à un accord sur les biens environnementaux. L'objectif est de promouvoir le commerce d'un petit nombre de produits environnementaux clés, tels que les turbines éoliennes et les panneaux photovoltaïques, qui contribuent à la production d'énergie renouvelable²³. Actuellement, 18 pays participent à ces négociations, qui visent à supprimer les droits de douane sur certains produits essentiels²⁴. L'accord sur les biens environnementaux sera conçu de telle manière que, lorsqu'il aura été adopté, les mesures de suppression des droits de douane convenues s'appliqueront aux importations de tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce et pas seulement à celles des signataires. En novembre 2020, 50 membres de l'Organisation mondiale du commerce ont lancé les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, dont le but est de réfléchir à « la manière dont les mesures et politiques climatiques liées au commerce peuvent le mieux contribuer à la réalisation des objectifs et engagements en matière de climat et d'environnement dans le respect des règles et principes de l'[Organisation] » et aux moyens de « promouvoir et [de] faciliter le commerce des biens et services environnementaux et les objectifs en matière de climat, y compris en traitant les éléments relatifs aux chaînes d'approvisionnement, aux aspects techniques et à la réglementation »²⁵. Actuellement, 74 membres de l'Organisation mondiale du commerce participent aux Discussions structurées. Le groupe a rendu compte de ses progrès à la douzième Conférence ministérielle, notamment de la création de quatre groupes de travail informels sur les biens et services environnementaux, les mesures climatiques en lien avec le commerce, l'économie circulaire et la circularité, et les subventions²⁶. En juillet 2022, il a débattu des préparatifs d'une manifestation de haut niveau qui aurait lieu en décembre et serait l'occasion de faire le point sur les travaux des groupes de travail et de progresser dans la définition de mesures concrètes, lesquelles seraient présentées à la treizième Conférence ministérielle en 2023²⁷.

IV. Questions à examiner

24. À sa treizième session, la Commission du commerce et du développement souhaitera peut-être débattre des caractéristiques que devrait présenter la politique commerciale, aux niveaux national, régional et multilatéral, pour contribuer davantage à l'objectif d'une transition énergétique économiquement viable dans les pays en développement, ainsi que des moyens par lesquels la communauté internationale pourrait aider efficacement les pays importateurs nets d'énergie et les pays exportateurs de combustibles fossiles à réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

²³ Voir https://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/ega_e.htm.

²⁴ Australie ; Canada ; Chine ; Chine (Hong Kong.) ; Province chinoise de Taiwan ; Costa Rica ; États-Unis ; Islande ; Israël ; Japon ; Liechtenstein ; Norvège ; Nouvelle-Zélande ; République de Corée ; Singapour ; Suisse ; Turquie ; Union européenne.

²⁵ WT/MIN(21)/6/Rev.2.

²⁶ Voir https://www.wto.org/english/news_e/news22_e/envir_13jun22_e.htm.

²⁷ Voir https://www.wto.org/english/news_e/news22_e/tessd_20jul22_e.htm.

25. En plus des points soulevés dans le présent document, les participants à la treizième session de la Commission du commerce et du développement souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

a) Quelles politiques nationales constituent de bons exemples de mesures d'appui à la transition vers une énergie produite à partir de sources renouvelables ?

b) La politique commerciale intervient-elle dans le cadre de ces politiques ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi ?

c) Quels avantages et désavantages de coût peuvent présenter la production et le commerce d'énergie obtenue à partir de sources renouvelables, exemples nationaux à l'appui ? Dans quels secteurs des énergies renouvelables (énergie éolienne, énergie solaire, énergie hydroélectrique, etc.) peut-on trouver des exemples de tels avantages ou désavantages ?

d) Quels sont, au niveau national, les principaux obstacles à la production et au commerce d'énergie obtenue à partir de sources renouvelables ?

e) La crise énergétique en cours a-t-elle amélioré ou assombri les perspectives de développement du commerce des énergies renouvelables au niveau national ?

f) Les accords commerciaux régionaux dont des dispositions portent sur la coopération environnementale en général et sur la production et le commerce d'énergie renouvelable en particulier contribuent-ils efficacement à favoriser la transition énergétique aux niveaux national et régional ?

g) Quelles mesures constituent de bons exemples d'efforts faits par des pays pour faciliter l'accès aux ressources financières et aux technologies nécessaires pour opérer la transition énergétique ?
